



D.C.E.

Consultation n°25CS601

**SERVICE DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE
DANS LE CADRE DES PERIODES
EVENEMENTIELLES POUR LA COMMUNE DE DRAP**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le lundi 30 juin 2025 à 12h00

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet l'exécution de prestations **de surveillance et de gardiennage par des agents professionnels qualifiés visant à garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens** sur des sites divers faisant l'objet des événements organisés par l'Acheteur.

Par « **sécurité des personnes et des biens** », on entend l'ensemble des actions mises en œuvre pour la prévention des risques tel qu'incendie, explosion, pollution etc., ainsi que pour l'intervention en cas de survenance d'un sinistre, quel que soit sa nature, pour faire évacuer les lieux, mettre en œuvre les premiers moyens internes de lutte contre le sinistre et accueillir les premiers secours externes.

Par « **sûreté des personnes et des biens** », on entend l'ensemble des actions mises en œuvre pour prévenir l'intrusion de personnes malveillantes sur le site et l'accomplissement de tout délit ou acte de malveillance à l'encontre des personnes ou des biens ainsi que l'intervention par tout moyen, dans les limites définies par le droit, pour faire cesser le désordre ou délit ou acte de malveillance en cours de réalisation, en faisant appel si nécessaire aux forces de l'ordre.

DUREE

La consultation est conclue pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois soit **36 mois** au total.

La reconduction interviendra automatiquement, sauf décision contraire notifiée par l'Acheteur au Prestataire au moins un mois avant l'échéance annuelle.

CONDITIONS

Le Prestataire est tenu de respecter scrupuleusement l'ensemble de la réglementation en vigueur qui s'applique au domaine des entreprises de surveillance et de gardiennage au moment où s'exécutent les prestations.

Le Prestataire doit être en conformité avec les déclarations obligatoires auprès des autorités publiques pour l'autorisation d'exercice de leur profession (agrément préfectoral) et veiller à faire exécuter les prestations par des agents régulièrement déclarés, qualifiés et formés, au niveau demandé par le donneur d'ordre et titulaires de la carte professionnelle.

La fourniture des vêtements et équipements destinés aux agents est à la charge du Prestataire et est incluse dans les prix de la consultation.

Le Prestataire a la charge entière de la stricte application des lois et des règles. Il est le seul responsable des contraventions aux lois et règlements et ne peut exercer aucun recours contre l'Acheteur en cas de condamnation encourue par lui, ou son personnel.

DELAIS D'EXECUTION

L'Acheteur demande au Prestataire d'être réactif.

En effet, l'Acheteur pourra à tout moment modifier quantitativement la masse des prestations, en fonction de l'évolution de ses besoins, de la modification des plages horaires ou encore de la réglementation en vigueur, étant entendu que l'évolution pour les prestations modifiées sera faite en référence au bordereau de prix unitaires remis par le Prestataire dans son offre (dans sa version la plus récente) pour des prestations équivalentes.

ASSURANCES

Le Prestataire déclare avoir souscrit un contrat d'assurance, auprès d'une compagnie notoirement solvable, couvrant l'ensemble de ses risques de responsabilité civile professionnelle et exploitation, à savoir, tout dommage corporel, matériel et/ou immatériel, consécutif ou non, qui pourrait être causé aux tiers ou à l'Acheteur du fait de ses activités, de ses personnels et notamment, du fait de l'exécution des prestations de services, que les dommages soient liés ou non aux prestations effectuées.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global de 30 jours.

Conformément à l'article L.2192-5 du Code de la commande publique, la facturation électronique via la plateforme **Chorus Pro** est obligatoire pour ce marché. Le Prestataire devra déposer ses factures exclusivement sur le portail Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>). Toute facture transmise par un autre moyen ne sera pas recevable et ne pourra donner lieu à paiement.

OBTENTION DES PIECES ET INFORMATIONS

Le présent DCE peut être téléchargé gratuitement sur le site de la commune de Drap : ville-drap.fr

Les informations techniques et administratives peuvent être obtenues à :

Mairie de Drap
M. TARTAGLIA Alex
Service de la Commande Publique
1 Place Georges Clémenceau
06340 DRAP
Téléphone : 04.89.24.18.57 / 04 97 00 06 30
E-mail : marches.publics@ville-drap.fr

PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE

Les candidats devront joindre au présent document signé les documents suivants :

- Devis Quantitatif Estimatif (DQE)
- Acte d'engagement (ATTRI1)
- DC1
- DC2
- Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels et les risques spécifiques

MODALITE DE REMISE DES OFFRES

La candidature et l'offre sont transmises à l'adresse suivante :

marches.publics@ville-drap.fr avant la date limite de réception des offres soit le **30 juin 2025 à 12h**.

Les offres transmises après la date et l'heure limites ne seront pas retenues.

Les candidatures et les offres sont rédigées en français.

Les montants sont exprimés en euros.

CONTENU DU PRIX

Les prix comprennent tous les frais inhérents à la prestation. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales et parafiscales ainsi que les frais de repas du ou des chauffeurs.

Les quantités indiquées sur le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) sont données à titre indicatif et ne présentent aucun caractère contractuel. Elles ne sauraient en aucun cas engager la personne publique. Les quantités définitives à exécuter seront déterminées en fonction des besoins réels constatés au cours de l'exécution de la prestation.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Tribunal administratif de Nice est compétent pour tout litige concernant la passation ou l'exécution de de cette consultation

Fait à, le

Signature du candidat :